

Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie

Numéro Vol I (2004)

Vol I

Pascal DÉCARPES

Topologie d'une prison médiatique

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Pascal DÉCARPES, « Topologie d'une prison médiatique », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol I | 2004, mis en ligne le 14 novembre 2009. URL : <http://champpenal.revues.org/24>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association Champ pénal / Penal field

<http://champpenal.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://champpenal.revues.org/24>

Document généré automatiquement le 15 novembre 2009.

© Champ pénal

Pascal DÉCARPES

Topologie d'une prison médiatique

- 1 Le 13 janvier 2000 paraissait dans l'édition du journal du soir 'Le Monde' une double page centrale d'extraits de l'ouvrage de Véronique Vasseur¹. Six mois plus tard était publié le texte de loi suivant : « Les députés et les sénateurs sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les centres de rétention, les zones d'attente et les établissements pénitentiaires »². Et peu après furent rendues publiques les conclusions des deux commissions d'enquête parlementaire créées début février sur la situation dans les prisons françaises et les conditions de détention³.

INTRODUCTION

- 2 Ces événements ont trouvé écho dans le débat public français sous la forme d'une 'fenêtre médiatique'. Au cours du 1^{er} semestre 2000, la question pénitentiaire a en effet occupé une partie relativement importante⁴ des thématiques traitées par la presse écrite⁵. Une des multiples causes explicatives de l'origine de ce phénomène est d'ordre conjoncturel : « c'était un début janvier c'est vraiment des périodes super creuses en actualité⁶ ». De plus, il ne faut pas négliger l'emplacement géographique de la prison de la Santé – à Paris⁷, ce qui représente pour des journaux nationaux centralisés une commodité de travail à faible coût.
- 3 Pour appréhender globalement cette question, l'analyse générique d'un processus de médiatisation a été envisagée par Harold Lasswell sous la forme : « *qui dit quoi à qui et avec quels effets ?* » (Balle, 1972). Si les émetteurs sont visibles – la presse et l'administration pénitentiaire -, et l'effet des médias connu et reconnu (Derville, 1997), le message transmis et ses récepteurs potentiels restent ici complexes à définir.
- 4 En l'occurrence, la réception par l'opinion publique (Bourdieu, 1973) sert d'alibi médiatico-politique pour convaincre de la nécessité de la diffusion d'une information ; de plus, elle ne représente que ceux qui s'y réfèrent : « « *L'opinion publique* » est une idéologie professionnelle. C'est l'opinion que portent sur la politique des groupes sociaux restreints dont la profession est de produire des opinions. » (Champagne, 1990, p.47).
- 5 Nous essaierons ici de mettre en exergue la dynamique relationnelle entre ces deux agences de contrôle social – l'une étatique, l'autre privée – que sont la prison et la presse, consistant d'une part en l'insertion de la problématique pénitentiaire dans une configuration médiatique complexifiée, d'autre part en l'exploitation de la thématique carcérale par les journaux, enfin par mise en abîme des significations que ce jeu de miroir implique. Nous tenterons de comprendre⁸ les fondements, structures et conséquences de la médiatisation de la prison.

LA PRISON ET LES MÉDIAS : UN JEU DE CONTRAINTES

- 6 La prison, en se retrouvant au centre d'un débat public, fut confrontée à une reconfiguration des dispositifs et structures médiatiques. L'apparition des news-magazines, l'éclatement thématique des parutions, la distribution de quotidiens gratuits, l'offre pérenne de journaux régionaux et locaux, des comptes de publication en équilibre précaire, autant de caractéristiques du monde de la presse qui appellent une constatation d'ordre plus général : la tendance actuelle est au « *déclin de l'information dans les médias* » (Charon, 1991, p.36). L'homéostasie s'effectue par une marchandisation de l'information au sein d'un système commercial en plein essor (Le Floch, Sonnac, 2000) ; l'orientation mercantile impose des nouvelles consommables⁹. C'est au sein de ces mécanismes que la prison fut médiatisée.

L'EMPRISE D'UN ESPACE HYPER-CONCURRENTIEL

- 7 Intégrée dans le jeu de l'espace public, la prison veut se vendre¹⁰, ce qui implique une reconfiguration du champ carcéral dans son positionnement par rapport à l'exercice médiatique. Suivant les mêmes règles mais poursuivant un objectif différent, les médias veulent vendre de la prison – d'où la formule de *market driven journalismus* (journalisme dirigé par le marché).
- 8 L'inclination pour une information peu coûteuse en raison des impératifs économiques joue en défaveur de la prison, terrain d'investigation à hauts coûts (temporel, relationnel, professionnel, technique) : autorisations d'accès, multiplicités des structures, devoir de réserve du personnel, population carcérale désocialisée, etc.
- 9 D'autre part, la prison est contre-productive au regard des politiques d'économies d'échelles dégagées par la routine journalistique. En effet, la vie pénitentiaire ne s'inscrit pas dans le schème des 'histoires anticipées'¹¹, parce qu'elle n'est pas rythmée par des temporalités régulières¹².
- 10 Pour que la prison prenne de la valeur médiatique, il lui faut accéder au statut de newsworthiness ; en effectuant une analyse de presse hors médiatisation¹³, on est renseigné sur ce qu'est d'abord un événement pour les journalistes – un fait divers ou une personnalité¹⁴ -, et ensuite sur son importance supposée – qui ne fait l'objet que de quelques lignes¹⁵. Il est avéré par notre étude et par bien d'autres (Ericson, 1989, p.11) que la prison n'occupe que rarement les colonnes médiatiques.
- 11 Enfin, l'information carcérale doit présenter les traits d'une nouvelle consensuelle, c'est à dire correspondre au concept de *less objection program* (programme de la moindre objection) qui consiste en une diffusion d'informations dont la teneur fait l'objet d'un accord collectif, afin d'éviter tout clivage¹⁶.
- 12 La difficulté pour les agents revendiquant un rôle publicisé repose dans l'intégration de ces contraintes au sein du champ médiatique, sans perdre de vue le concept d'agenda setting selon lequel l'importance d'une nouvelle perçue par le public est en grande partie conditionnée par l'importance que lui prêtent les journalistes (Charron, 1994).

DES STRATÉGIES MÉDIATIQUES

- 13 Le lancement du sujet 'prison' et son maintien dans l'espace médiatique nécessitent une stratégie de développement de la thématique ; à la politique marketing de l'auteur d'un livre et de son éditeur s'ajoute l'activité du support de presse : « c'est une politique éditoriale, clairement y'a un enjeu commercial derrière, c'est de faire des lecteurs ; créer l'événement c'est aussi faire du feuilleton¹⁷ ». L'événementialisation de l'objet carcéral est le fruit d'une interaction avec l'administration pénitentiaire¹⁸, voire « le produit de transactions entre les journalistes et leurs sources » (Ericson, 1989, p.377). Ainsi, inspiré par une mouvance réformatrice - déjà à l'œuvre dans les années 80 sous Robert Badinter, et par diverses conjectures politiques, le gouvernement voulait mettre en place une réflexion publique sur les conditions d'incarcération. Le mal-être des personnels pénitentiaires étant persistant depuis des décennies¹⁹, et de nombreux établissements devant à terme être rénovés ou détruits, chacun s'est accordé à dénoncer le statu quo²⁰. Un consensus s'est formé, à charge pour l'administration pénitentiaire, exécutante des orientations pénales, d'assumer la critique et de se prêter au jeu de la communication.
- 14 Cependant, que cela soit par stratégie défensive, absence de moyens ou buts non-calibrés pour le format médiatique, multiples peuvent être les facteurs d'une communication en retrait. Chaque acteur doit adapter son propre comportement de communication afin de marquer sa position, de se démarquer de celle des autres et de se faire remarquer par les médias, ce qui requière la mobilisation de ressources importantes.

DES ACTEURS INÉGAUX

- 15 La compétition médiatique imprime son empreinte économiste sur les divers acteurs du jeu médiatique qui se déroula autour de la prison.
- 16 D'une part sur les journalistes, qui évoluent dans un milieu caractérisé par l'éclatement de leurs statuts et de leurs conditions de travail²¹. La situation présente est considérée comme celle d'une « *nouvelle prolétarisation* », où la corporation journalistique fait figure d'« *intelligentsia précaire* » (Accardo, 1998). La faiblesse des moyens mis à leur disposition fragilise leur capacité de travail²².
- 17 D'autre part sur les sources utilisées, qui doivent avoir une productivité effective – capables d'alimenter les médias, en abondance et de façon calibrée - et une sûreté, une crédibilité – elles doivent être des sources autorisées, faisant autorité. Leur message doit être dans le même temps porteur d'informations *newsworthy* : disponibles, utilisables et intéressantes (Derville, 1997). Selon Gandy (1982), les journalistes recourent à des 'subsides à l'information' : la source livre des informations 'clé en main', prêtes à être exploitées, ce qui prend en charge une partie du travail²³. Les plus importantes sont les sources accréditées, qu'on appelle encore interprètes primaires ou premiers définisseurs. Elles détiennent le monopole d'une catégorie d'informations qui sont essentielles à la compréhension d'une thématique ; sans elles, un problème ne peut être pleinement cerné, des informations majeures manquent. De plus, la source doit faire preuve d'*articulateness* (Gans, 1982), par là une capacité à énoncer une information clairement et distinctement. C'est ainsi qu'Ericson et al. estiment que les informations sont « *avant tout une discussion publique entre journalistes et agents gouvernementaux* » (1991, p.349).
- 18 Il est alors ardu, pour des individus, dans cette configuration, d'accéder à la reconnaissance médiatique. Une médiatisation est possible par un accès perturbateur aux médias (Molotch, Lester, 1974) ; or la prison ne peut s'insérer dans ce schéma.
- 19 En effet, les acteurs du champ carcéral – surveillants, travailleurs sociaux, formateurs, etc. - n'ont pas les ressources pour perturber l'ordre social et ainsi être investis dans l'espace médiatique²⁴. La sous-représentation des pénitentiaires sur la scène médiatique limite le spectre des informations disponibles.

UNE INFORMATION ATOMISÉE

- 20 Un espace large mais dense, des stratégies média-centrées, des acteurs inégaux et inter-dépendants : ces conditions caractérisent une atrophie du volume des connaissances diffusées. Cette circulation circulaire de l'information est le reflet du traitement régulier et redondant d'une unité restreinte de thèmes²⁵. Le champ médiatico-politique engendre la mésinformation en contractant les possibilités d'émergence de sujets marginaux, car, en plus du défaut d'information ou de l'information erronée, « *la mésinformation inclut également l'induction en erreur involontaire, innocente et conditionnée de loin.* » (Freund, 1991, pp.9-10). La prison n'est alors perçue qu'à travers une ornière simplificatrice.

LES VIP²⁶

- 21 Ainsi, une nouvelle sorte d'acteurs s'est insérée dans le jeu médiatique qui s'est organisé autour de la prison : les VIP, c'est à dire des individus reconnus sur la scène publique – peu importe leur qualité, ils sont VIP par leur visibilité sociale.
- 22 Mention est faite de ces VIP parce qu'ils furent à un moment incarcérés et qu'ils ont donc une expérience de la prison ; les journaux les citent abondamment, leur consacrent une interview, voire un dossier complet²⁷, à l'inverse d'anciens détenus 'inconnus'.
- 23 La présence de ces agents dans les médias supporte plusieurs explications. D'une part un réflexe de corps des journalistes les a poussé à faire part de l'expérience d'une frange de la population qui est socialement proche ; de plus, on discute en terrain connu, ce qui facilite la sélection des sources. D'autre part, la montée en puissance d'un schéma

médiatique de plus en plus répandu consacre une distorsion du système ; appelée infotainment - condensé de information et *entertainment* (divertissement) -, cette conception du rendu des nouvelles impose l'ajout d'un élément vendeur dans lequel l'audimat trouvera satisfaction, en l'occurrence des personnes « célèbres » car célébrées médiatiquement. Un troisième élément est le vedettariat qui gagne la profession de journaliste, et qui trouve écho à ce besoin de reconnaissance médiatique en fréquentant des acteurs dont les ressources médiatiques sont étendues (Wolton, 1997) ; ces accointances culturelles faussent la représentativité objective dont les médias se revendiquent être les vecteurs et les garants. Le VIP, de par son capital médiatique, distancie l'expérience carcérale, et neutralise l'empathie que l'individu 'lambda' aurait pu exprimer vis-à-vis d'un détenu lui-même 'lambda'.

LA VIOLENCE

- 24 La seconde surexposition médiatico-carcérale est la violence, qui surdétermine l'approche de la prison. Nous faisons face à une presse unanime, notamment dans ces extraits tirés de notre corpus²⁸. La violence ressort aussi de la sélection des mots ; l'hyper-émotion²⁹ parcourt les 'morceaux choisis' sélectionnés par les rédactions³⁰.
- 25 Tant l'approximation des propos que la teneur caricaturale des écrits biaisent l'opinion et la connaissance qui se forment autour de la prison, et les représentations du milieu carcéral n'en sont que plus floues et erronées. Si la violence est effectivement présente en prison, à l'inverse la prison ne peut se définir comme un lieu de seule violence³¹. Cette approche illustre les distorsions fortes qui régissent la relation des médias au monde pénitentiaire.

LA PRISON MÉDIATIQUE : UNE INSTANCE DE CONTRÔLE

- 26 Nous considérons la prison comme un monde clos, dès lors peu perméable à l'échange d'informations, ce qui entraîne une méconnaissance de l'objet et dès lors son approche uniquement par le biais de représentations, c'est à dire au travers d'un « *système organisateur et régulateur de l'interaction sociale qui se noue autour d'un objet présentant une valeur d'enjeu pour les divers groupes sociaux* » (Moliner, 1996, p.28). Cette relation sous tension qui lie acteurs de la prison et médias est source d'effet pervers, car, en rendant l'accès à la prison difficile pour les médias et sa médiatisation compliquée pour ses acteurs, elle produit une stigmatisation de la prison.
- « *Il y a effet pervers lorsque deux individus (ou plus) en recherchant un objectif donné engendrent un état de choses non recherché et qui peut être indésirable du point de vue soit de chacun des deux, soit de l'un des deux.* » (Boudon, 1977, p.20) :
- le cloisonnement du monde carcéral est le résultat de cet effet pervers, pénalisant les agents extra- et intra-muros et négligeant le caractère totalitaire de l'institution.

EFFACEMENT DE L'USAGER PÉNITENTIAIRE

- 27 Aux caractéristiques hyper-concurrentielles du marché médiatique s'ajoute l'inorganisation structurelle des prisonniers due à des restrictions de déplacement, d'expression, de moyens matériels, etc. Cependant, l'absence fonctionnelle d'organisation des personnes incarcérées trouve son explication ailleurs :
- « [...] *un groupe inorganisé de personnes ayant un intérêt commun, conscientes de cet intérêt et ayant les moyens de le réaliser, ne fera sous des conditions générales rien pour le promouvoir. La communauté d'intérêt, même lorsqu'elle est donnée évidente pour tous, ne suffit pas à provoquer l'action commune permettant de promouvoir l'intérêt de tous. Logique de l'action collective et logique de l'action individuelle ne font pas un mais deux.* » (Boudon, 1977, p.38).
- 28 La conjonction de ces phénomènes rejette le détenu en retrait du débat médiatique.

DE L'OUBLI

- 29 Le détenu, contemplé à travers le prisme de la violence, correspond au cliché binaire victime/agresseur ; il est considéré dans l'instantanéité de l'acte. A l'inverse, au regard de notre corpus

de presse, les autres dimensions temporelles d'une existence ne sont pas prises en compte : la trajectoire de vie de l'individu, son présent et sa quotidienneté au sein de la prison, ainsi que son devenir sont absents des débats³².

30 Une explication de cette absence tient au slogan journalistique *no picture, no story*, qui exclut de fait presse et télévision de la prison par l'obligation éthique de respect de l'anonymat patronymique et physique des détenus. Ainsi, les condamnés sont médiatisés sans qu'ils ne puissent prendre part à leur propre mise en scène médiatique : ils « *forment un ensemble parce qu'on les a regroupés sous des catégories générales ; s'ils doivent avoir des mots ou des idées en commun, ce sont les mots par lesquels on les désigne, et les notions qu'on leur applique. L'analyse ou la réflexion se mène de l'extérieur ; on ne leur demande pas quelle est la leur ; on l'exerce, avec tout le soin possible, sur eux. La vérité les éclaire d'en haut.* » (Foucault, 1973, p.8). D'autre part, si le détenu n'a pas accès à la parole, l'ancien détenu ne reçoit pas l'attention des médias.

31 Etant un acteur sans ressource médiatique, la prise en considération de la situation du détenu représentatif – jeune, pauvre, sans qualification professionnelle – est affaiblie au profit d'une événementialisation de la détention.

AU STIGMATE

32 L'événementialisation violente de la prison propose une représentation simplificatrice du détenu. Cette stéréotypie - « *image dans notre tête* » (Lippmann, in : Amossy, 1991, p.9) – représente une « *idée préconçue non acquise par l'expérience, sans fondement précis (...) qui s'impose aux membres d'un groupe et à la possibilité de se reproduire sans changement.* » (Sillamy, in : *ibid.*, p.27).

33 Le détenu est alors, dès son incarcération, catégorisé comme déviant. La classification des agents sociaux en termes génériques est ainsi une forme de maîtrise du réel dans la mesure où les règles du jeu et les joueurs sont aisément identifiables. Le danger de ce processus mental d'ordonnement social est de figer les acteurs dans une catégorie particulière « *en stéréotypant les membres d'un groupe, on rapporte à une essence immuable des traits qui dérivent en fait de leur statut social ou des rôles sociaux qui leur sont conférés.* » (Amossy, Herschberg Pierrot, 1997, p.38). A fortiori, la prise de conscience d'une identité propre et individuelle est difficile car l'image que l'on a de soi se fait en partie par les stéréotypes qu'on nous appose, en miroir (Mannoni, 1998).

34 Un autre handicap dont souffre le détenu est que son incarcération produit des schèmes d'action et de pensée que la personne enfermée va intégrer et développer jusqu'à l'utilisation de ces valeurs nouvelles dans son appréhension de l'environnement social.

35 Pour qualifier ce processus de changement normatif, le sociologue américain Donald Clemmer a développé le concept de *prisonization* (Jacques Léauté le traduit par détentionnalisation, Guy Lemire par prisonniérisation) .

36 N'ayant plus la conscience que son image n'est qu'une représentation et non une réalité propre, le détenu se trouvera confiné dans un rôle de déviant et ne réagira pas à ce qui est un message normatif ; en effet, « *ce message [produit par l'appareil pénal] est utile au maintien d'une structure sociale dans la mesure où il renforce les catégorisations, le manichéisme, les réflexes de peur et l'assimilation de l'idée de danger (nés de la « différence ») à certaines catégories sociales.*» (Robert, Faugeron, 1978 , p.83). Cette sous-valorisation négative de l'individu incarcéré n'est autre qu'un stigmate imprimé par une institution totalitaire ; le détenu est confronté à « *la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société.* » (Goffman, 1975, p.7).

PERMANENCE DE L'INSTITUTION TOTALE

37 Le débat n'est pas clos sur la qualité totalitaire ou non de la prison, non plus sur les significations et valeurs de cette totalité ; cependant, Philippe Combessie note fort justement

que « quand il s'agit de la place de la prison dans la société, quel que soit d'ailleurs l'angle sous lequel cette question est abordée, on a l'impression que la prison conserve les traits fondamentaux caractéristiques d'une institution totale³³. » (in : Veil, Lhuillier, 2000, pp.96-97). L'institution totale, de par ses fonctions, domine le champ de la communication.

DES FONCTIONS ORDONNATRICES

38 Le monde pénitentiaire et les médias entretiennent des rapports que l'on considère au premier regard comme antinomiques : l'un tend à couper des individus d'un monde extérieur quand l'autre a pour leitmotiv un accès libre par la connaissance à ce même monde. Pour autant une coopération latente fut développée au cours de la fenêtre médiatique du premier semestre 2000, car la médiatisation de la prison concernait les deux parties : « Tous les gens qui sont engagés dans un champ ont en commun un certain nombre d'intérêts fondamentaux, à savoir tout ce qui est lié à l'existence même du champ : de la une complicité objective qui est sous-jacente à tous les antagonismes. » (Bourdieu, 1984, p.115).

39 Parallèlement, les médias et les acteurs du milieu carcéral proposent et propagent des images de connaissance sur la prison, de ce fait ils procèdent à la construction d'une double structure sociale : la normalité et la normativité. C'est dans cette configuration que la prison et les médias participent d'une même réalité : le contrôle social (Ericson, 1991, pp.3-4). Le contrôle social demande, produit et induit des normes et des valeurs, qui elles-mêmes définissent des rôles et des manières d'être (Padioleau, 1986). La difficulté consiste en une déconstruction de ce phénomène car la prégnance qu'impose la prison pérennise des schèmes de pensée qui la mettent toujours en position de force dans les structures pénales : « *Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire ont montré comment, dans les débats, cette image mythique de la prison revient de façon récurrente [...]. Le lien, qu'on croit souvent très étroit, entre l'instrument (l'enfermement) et une condamnation judiciaire est plus distendu qu'il n'y paraît* » (Combessie, 2001, p.13).

40 Une seconde coopération fonctionnelle entre champ pénitentiaire et champ médiatique émerge comme étant le contrôle des représentations. Ainsi, ces deux institutions participent d'une même logique qui est le contrôle d'une image, celle de la prison ; or la prison est l'archétype de l'institution de contrôle social. Sa prégnance au sein du mental collectif comme outil de justice et moyen de protection lui donne un statut inamovible qui est symptomatique des symboles sociaux qui sont ancrés dans les valeurs d'une société³⁴.

41 La prison est médiatisée pour assurer la bonne diffusion du contrôle de l'ordre social, ordre social qui s'équilibre par l'action du rapport violence/consentement. A travers l'affirmation de la nécessité de la prison sont véhiculés les modes de fonctionnement que requiert le groupe social pour assurer son existence : la discipline, la hiérarchie, le respect des lois, une notion de repentance à travers une souffrance légale, une culpabilisation et une criminalisation de la faute ; ces notions sont les règles d'organisation de l'institution pénitentiaire. Ériger la prison en ultime solution judiciaire est ainsi lui admettre la charge d'une régulation des troubles sociaux établis comme étant les plus nocifs au corps social.

42 Les médias, qui sont des vecteurs de ce corps social, assurent la liaison et l'ordonnement des ses multiples parties dans le souci de garder un même équilibre dans la répartition des fonctions – fonction de l'homéostasie. Afin de conserver cet équilibre, ils ne poussent pas au changement car celui-ci est souvent synonyme d'adaptation, c'est à dire acquisition mais aussi perte de ressources. Dès lors, on peut expliquer que le discours sur les prisons soit stable depuis son affectation à l'enfermement judiciaire, les acteurs dominants n'ayant que peu de raisons de remettre en cause le système dans lequel ils évoluent avec peu de contraintes³⁵.

UNE COMMUNICATION RÉGULATRICE

43 L'hypertrophie des modes et moyens de communication réduit la marge d'action d'une censure traditionnelle, c'est à dire globale, verticale et autoritaire. La censure exercée

sur la prison est d'un autre ordre, moins appréhensible : « *La censure symbolique a pour effet d'interdire ou de dévaloriser toute expression non conforme aux définitions dominantes.* » (Accardo, 1998, p.48). La normalisation de la prison à travers sa médiatisation argumente en faveur d'un consensus sur son rôle et sa place dans une société : « *Le discours de la société de communication s'inscrit fondamentalement dans le registre de discours de dépolitisation en ce qu'il délégitime la conflictualité.* » (Neveu, 1994, p.153). Une caractéristique fonctionnelle de l'institution totalitaire est d'effacer du champ social un certain nombre d'acteurs perturbateurs, de les ôter de la scène médiatique, c'est à dire de leur empêcher un accès libre à l'espace public³⁶ ; nous avons vu par exemple que le détenu n'a pas accès au champ du débat public. Dans ces conditions de rareté critique, comment médiatiser le fait que la prison est un outil de contrôle social, comment communiquer sur l'idée que « *l'enfermement est un dispositif pratique, assez bon marché, assez discret, et son habillage pénal a permis de croire qu'on avait opéré une réforme en profondeur [...]* » (Combesse, 2001, p.11) ?.

44 C'est la force de l'institution totalitaire qu'est la prison d'auto-générer ses propres modes de contrôle, et ainsi d'assurer une pérennité de ses structures normatives. La capacité de ce système à s'administrer sans aide extérieure est explicative de sa résistance au changement. Alors qu'on insiste sur les conditions de détention et le travail de réinsertion, on ne perçoit pas le véritable ordonnancement que véhicule la prison. Les discours transmis par les médias sont ceux d'une prison où prédominent violence et misère affective, et l'on peut estimer que cette médiatisation forte et soudaine³⁷ est le fruit d'un recadrage politique afin de conserver le contrôle et les objectifs du dispositif pénal (Veil, Lhuillier, 2000, pp.9-28) à un moment où son fonctionnement risquait d'être mis en cause par la remise des rapports Canivet³⁸ et Farge³⁹.

CONCLUSION

45 On fera référence ici à une thèse polémique de Michel Foucault : « Au constat que la prison échoue à réduire les crimes, il faut peut-être substituer l'hypothèse que la prison a fort bien réussi à produire la délinquance, type spécifié, forme politiquement ou économiquement moins dangereuse – à la limite utilisable – d'illégalisme ; à produire la délinquance, milieu apparemment marginalisé mais centralement contrôlé ; à produire le délinquant comme sujet pathologisé. » (1981, p.282). La prison médiatique n'est que le complément de ce phénomène : le délinquant est ainsi publiquement étiqueté comme tel, approuvé dans son état déviant par le sceau d'autorité qu'apposent les médias sur tout ce qu'ils traitent. Si la forme de la prison – ses murs, ses personnels, ses usagers – s'adapte avec plus ou moins de difficulté dans le champ médiatique, son fond ('de commerce' pourrait-on presque suggérer) trouve dans la médiatisation contemporaine un terrain d'ancrage optimal.

Bibliographie

- Accardo A., 1998, *Journalistes précaires*, Le Mascaret, Bordeaux.
- Amossy R., 1991, *Les idées reçues*, Nathan, coll. Le texte à l'œuvre, Paris.
- Amossy R., Herschberg Pierrot A., 1997, *Stéréotypes et clichés*, Nathan, coll. 128, Paris.
- Balle F., 1972, *Pour comprendre les médias : Mac Luhan*, Hatier, Paris.
- Boudon R., 1977, *Effets pervers et ordre social*, PUF, coll. Sociologies, Paris.
- Bourdieu P., 1973, *L'opinion publique n'existe pas*, Les temps modernes, n° 318, janvier, 1292-1309.
- Bourdieu P., 1984, *Questions de sociologie*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- Champagne P., 1990, *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Les Éditions de Minuit, coll. Le Sens Commun, Paris.
- Charon J.-M. (Ed.), 1991, *L'état des médias*, CFPJ, La Découverte, coll. Médiaspouvoirs, Paris.

- Charron J., 1994, *La production de l'actualité*, Boréal, Montréal.
- Combessie P., 2001, *Sociologie de la prison*, La Découverte, coll. Repères, Paris.
- Derville G., 1997, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Ericson R.V., Baranek P.M., Chan J.B.L., 1989, *Negotiating Control. A Study of News Sources*, Open University Press, UK.
- Ericson R.V., Baranek P.M., Chan J.B.L., 1991, *Representing Order. Crime, Law, and Justice in the News Media*, Open University Press, UK.
- Foucault M., 1973, préface, in : Livrozet S., 1999, *De la prison à la révolte*, L'esprit frappeur, Paris.
- Foucault M., 1981, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris.
- Freund A., 1991, *Journalisme et mésinformation*, La pensée sauvage, Paris.
- Gandy O., 1982, *Beyond agenda setting*, Ablex, Norwood, UK.
- Gans H., 1982, *Deciding what's news*, Vintage Books, New York.
- Goffman E., 1969, *Asiles (études sur la condition sociale des malades mentaux)*, Les Éditions de Minuit, coll. Le Sens Commun, Paris.
- Goffman E., 1975, *Stigmates (les usages sociaux des handicaps)*, Les Éditions de Minuit, coll. Le Sens Commun, Paris.
- Le Floch P., Sonnac N., 2000, *Économie de la presse*, La Découverte, coll. Repères, Paris.
- Mannoni P., 1998, *Les représentations sociales*, PUF, coll. Que sais-je ?, Paris.
- Moliner P., 1996, *Images et représentations sociales (de la théorie des représentations à l'étude des images sociales)*, Presses Universitaires de Grenoble, coll. Vies Sociales, Grenoble.
- Molotch H., Lester M., 1994, Informer : une conduite délibérée, *Réseaux*, CNET, n° 76, janvier 1996, 23-41.
- Neveu E., 1994, *Une société de communication ?*, Montchrestien, coll. Clefs, Paris.
- Padioleau J., 1986, *L'ordre social (principes d'analyse sociologique)*, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, Paris.
- Robert P., Faugeron C., 1978, *La justice et son public (les représentations sociales du système pénal)*, Masson, coll. Déviance et société, Genève.
- Veil C., Lhuillier D. (Eds.), 2000, *La prison en changement*, Érès, coll. Trajets, Paris.
- Wolton D., 1997, *Penser la communication*, Flammarion, Paris.
- 1 « Médecin-chef à la prison de la Santé » (Le Cherche Midi Éditeur, Paris), paru la semaine suivante le 21 janvier 2000.
- 2 Article 720-1-A du Code de procédure pénale, Article 129 de la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence.
- 3 « *Les révélations de ce livre sont effroyables et sans doute à l'origine de la création des deux commissions d'enquête parlementaires.* », Claude Goasguen, lors de l'audition de Véronique Vasseur par la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, 9 mars 2000. Nous ne partageons pas ce raccourci de cause à effet ; il est cependant révélateur de l'importance – au moins symbolique – portée à ce livre.
- 4 En termes qualitatif et quantitatif : des Unes et des articles, dans une proportion supérieure aux 15 premiers jours de janvier 2000 ('Le Monde', 1-13/01/2000 : 1 article ; 14-31/01/2000 : 7 articles) ou aux 3 premiers mois de 2001 ('Le Monde', 01-02-03/2000 : le thème prison est présent sous différentes formes dans 26 numéros ; 01-02-03/2001 : seulement dans 9 numéros).
- 5 Le corpus de presse étudié se compose de la totalité des articles publiés : entre le 01 janvier et le 31 décembre 2000 par un quotidien ('Le Monde') et trois hebdomadaires ('L'Express', 'Le Nouvel Observateur', 'Le Point') ; et entre le 01 janvier et le 31 mars 2000 par cinq quotidiens ('La Croix', 'Le Figaro', 'L'Humanité', 'Libération', 'La Voix du Nord').

- 6 Cécile Prieur, journaliste au journal 'Le Monde' à la rubrique 'Justice' : elle a encadré la parution des extraits du livre de Véronique Vasseur ; propos recueillis au cours d'un entretien réalisé le mercredi 20 juin 2001.
- 7 Rue de la santé, dans le 14^e arrondissement. C'est la seule prison située dans la capitale.
- 8 'das Verstehen' dans son acception weberienne.
- 9 Le 'New York' Times ne contient que « toutes les nouvelles qui sont imprimables » (« *All news that fit to print* »).
- 10 « *L'administration pénitentiaire n'est pas très bonne en communication* », « *je suis actuellement en train de modifier le service de la communication* », Martine Viallet (directrice de l'Administration pénitentiaire), audition par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, 24 février 2000.
- 11 Qui ont la qualité de permettre une diffusion qui aura fait l'objet d'une préparation préalable.
- 12 Contre-exemples : salon de l'aéronautique, rentrée scolaire, élection politique, etc.
- 13 'Le Monde' des 3 premiers mois de 2001.
- 14 Suicide, évasion, Patrick Henry, Maurice Papon, etc....
- 15 1 article sur deux colonnes et 5 dépêches en janvier, rien en février, et 3 dépêches en mars (2001).
- 16 'Libération', décrit par certains comme 'le journal de l'Observatoire International des Prisons', offrant un 'courrier des détenus' dans les années 80, n'échappe pas à la tendance inflationniste puis déflationniste qu'a vécu le traitement médiatique de la prison. De 18 éditions qui font place au sujet 'prison' entre janvier et mars 2000, on retombe à seulement 5 éditions pour la même période en 2001.
- 17 Prieur, op. cit.
- 18 On notera la journée 'portes ouvertes' organisée le 15 janvier 2000 à la maison d'arrêt de la Santé.
- 19 Cf. les travaux de Christian Carlier pour une perspective historique, ou ceux d'Antoinette Chauvenet pour une analyse plus contemporaine.
- 20 Les médias aussi, selon une logique qui leur est propre : « *They [...] focus on bad news – on what has gone wrong, on failure – to offer openings for what may be done to improve things, to achieve progress* » (Ericson, 1991, p.342).
- 21 A ce titre, on peut noter la faible spécialisation des journalistes et / ou le peu d'intérêt accordé à la thématique pénitentiaire. En effet, s'agissant des articles issus des quotidiens de notre corpus, on ne retrouve pas de journaliste permanent à la rubrique 'prison' (comme il en existe pour les rubriques 'mode', 'communication' ou 'finances') : pour 10 articles, 6 journalistes à 'La Croix' ; une proportion de 10/5 à 'La Voix du Nord' ; 12/5 à 'L'Humanité', 30/11 à 'Libération', 29/7 au 'Monde', et surtout 5/6 au 'Figaro'.
- 22 A titre d'exemple du peu de ressources mobilisées : dans un hebdomadaire d'informations générales (un news magazine), la personne en charge des sujets 'prison, mineurs incarcérés, syndicats pénitentiaires' était depuis 1 an en CDD, et a été rétrogradée au statut de pigiste au 1^{er} janvier 2004.
- 23 De là la qualité médiatique d'un ouvrage comme celui de Véronique Vasseur en tant que source : l'auteur est un médecin -autorité, le livre est de faible volume, composé de petits chapitres et de phrases courtes – vite lu, avec des mots ou expressions forts – pour des citations 'chocs'.
- 24 Ils ne peuvent bloquer les routes, déverser du fumier devant une préfecture ou faire la grève des accouchements ; les routiers, les agriculteurs ou les obstétriciens sont quelques exemples d'un accès perturbateur aux médias couronné de succès.
- 25 Ceci s'applique aussi aux citations du livre de Véronique Vasseur et publiées par la presse ; cf. infra 29.
- 26 Pour 'Very Important Person'.
- 27 'Le Nouvel Observateur' du 20/01/2000
- 28 « la prison de la Santé est-elle un enfer ? » ('La Croix', 18/01/2000), « l'horreur carcérale » ('Le Nouvel Observateur', 20/01/2000), « l'horreur carcérale » ('Libération', 20/01/2000), « prisons, l'impitoyable univers » ('L'Humanité', 22-23/01/2000), « derrière les barreaux, l'enfer... », « à la maison d'arrêt de Loos, personnel et détenus vivent un véritable enfer » ('La Voix du Nord', 23-24/01/2000,

Une & p.3), « l'horreur pénitentiaire » ('Le Monde', Une, 06-07/02/2000), « la violence carcérale obtient audience » ('Libération', 08/03/2000).

29 « rats, cafards, vermine, viols » ('Le Monde', 14/01/2000), « cafards, rats, vermine » ('Le Monde', 16-17/01/2000), « l'odeur effroyable, la saleté épouvantable, les déchets, les rats, les cafards, la grosse verrue » ('Le Figaro', 17/01/2000), « les rats et les cafards, l'hygiène » ('La Croix', 17/01/2000), « entre les cafards et les punaises » ('Libération', 17/01/2000), « cafards, rats, vermine, viols, automutilations » ('Le Monde', 18/01/2000), « cafards, grosse verrue, verge » ('La Voix du Nord', 21/01/2000), « vermine, rats, viols, automutilations » ('L'Humanité', 22-23/01/2000).

30 Il faut souligner que les citations des différents journaux reprennent celles du 'Monde' publiées le 14 janvier 2000.

31 C'est le biais qui ressort de la sur-exploitation de la source 'Observatoire International des Prisons' (cité par tous les journaux à de multiples reprises, sauf par 'L'Express'), association qui combat les différentes formes de violence pouvant s'exercer en prison.

32 Seul un article concerne une personne qui a connu l'incarcération ('La Voix du Nord' du 01/02/2000), un seul article insère les mots du détenu portraitisé ('L'Humanité' du 17/01/2000). Alors qu'un article sur trois colonnes intitulé « la trajectoire hors du commun du plus ancien prisonnier de France » ('Le Monde' du 18/02/2000) ne lui donne pas la parole, contrairement à la pratique journalistique contemporaine du portrait.

33 L'institution totale ou institution totalitaire (total institution) est entendue « *comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Les prisons constituent un bon exemple de ce type d'institutions [...]* » (Goffman, 1969, p.41)

34 « Pourquoi la prison est-elle, encore aujourd'hui, la peine de référence ? », entretien dans 'L'Humanité' du 17/02/2000. C'est le seul article questionnant la pertinence de la prison dans notre système pénal.

35 La réflexion abolitionniste est ainsi absente des journaux de notre corpus.

36 C'est sous la forme d'un court article, entaché de deux encarts publicitaires, dans une période où la prison ne fait plus recette, qu'est mentionnée la faible mobilisation de militants réformistes ('Le Monde' du 10/11/00). Pas de censure, mais un ton, une forme et un timing ajustés à une sous-estimation du sujet.

37 En prenant 'Le Monde' comme étalon de l'activité médiatique, on remarque que pour la période janvier-mars 2000, 9 pages et 13 colonnes furent consacrées au sujet 'prison' ; pour la période octobre-décembre 2000, on observe une baisse radicale, n'ayant plus que 2 pages et 3 colonnes dédiées au même sujet.

38 Sur le contrôle extérieur des établissements pénitentiaires.

39 Sur le devenir de la libération conditionnelle.

Pour citer cet article

Référence électronique

Pascal DÉCARPES, « Topologie d'une prison médiatique », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol I | 2004, mis en ligne le 14 novembre 2009.

URL : <http://champpenal.revues.org/24>

Pascal DÉCARPES

Laboratoire "cultures et sociétés en Europe" – UMR7043 CNRS / Université Marc Bloch – Strasbourg- France

Droits d'auteur

© Champ pénal

Résumé / Abstract

Le monde carcéral français s'est retrouvé sous les feux médiatiques durant tout le 1^{er} semestre 2000. Les relations entre la presse et l'administration pénitentiaire, biaisées et par la concurrence économique, et par l'inertie corporatiste, ne permettent pas un accès complet à la connaissance de ce qu'est la prison en France. La communication se concentre sur la prison mais en oublie son usager : le détenu. L'influence des stéréotypes qui pèsent sur le milieu carcéral et la fonction normative qu'exerce l'institution totale imposent un stigmatisme sur la personne incarcérée.

Mots clés : media -, prison -, communication, Media – prison – communication – stigmatisme – institution totale

Topology of a media prison

Topology of a media prison : The French prison world was during the 1st semester 2000 under media's spotlights. Relations between press and penitential administration are biased in the one hand by economic competition, in the other hand by corporatist inertia. Hence one can not access to a full knowledge of what prison is in France. Communication focuses on prison but forgets its user: the detainee. Influence of stereotypes on prison, added to the normative function played by the total institution, impose a stigma on the detained individual. [Full Text](#)

Index géographique : France